

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Cellectis publie ses résultats financiers du quatrième trimestre 2020
et de l'exercice 2020**

- *Recrutement en cours dans 3 essais cliniques de Phase 1 à escalades de doses BALLI-01 pour les patients atteints de LLA à cellules B en rechute ou réfractaire, AMELI-01 pour les patients atteints de LAM en rechute ou réfractaire et MELANI-01 pour les patients atteints de MM en rechute ou réfractaire, dans 7 grands centres cliniques américains.*
- *Cellectis a présenté oralement les premiers résultats de son essai clinique de Phase 1 BALLI-01 évaluant le produit candidat UCART22 chez les adultes atteints de LLA à cellules B en rechute ou réfractaire lors de la conférence annuelle 2020 de l'American Society of Hematology (ASH)*
- *Programmes en partenariat : Allogene Therapeutics a présenté les premiers résultats de son étude clinique de Phase 1 ALPHA évaluant le produit candidat ALLO-501 dans la NHL en rechute ou réfractaire à la conférence annuelle 2020 de l'American Society of Clinical Oncology (ASCO), ainsi que son étude de Phase 1 UNIVERSAL évaluant le produit candidat ALLO-715 dans le MM en rechute ou réfractaire, lors de la conférence annuelle 2020 de l'American Society of Hematology (ASH)*
- *Cellectis a annoncé sa collaboration stratégique de recherche et développement avec Cytovia Therapeutics, Inc. pour développer 5 programmes de cellules NK et CAR NK dérivées d'iPSC génétiquement modifiées par TALEN®, y compris pour cibler des tumeurs solides*
- *La construction du site internalisé de production BPF à Paris est terminée ; la fabrication des matières premières et des produits de départ a débuté au quatrième trimestre 2020 ; la construction du site de production BPF à Raleigh, en Caroline du Nord, est terminée. Le site reste dans les délais pour démarrer sa production en 2021.*
- *Situation de trésorerie¹ de 274M\$ au 31 décembre 2020 permettant de financer les activités jusqu'à tard dans l'année 2022.*

Le 4 mars 2021 - New York - Cellectis (Euronext Growth : ALCLS - Nasdaq : CLLS), une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'immunothérapies fondées sur des cellules CAR-T allogéniques ingénierées (UCART), présente ses résultats financiers pour le quatrième trimestre et pour l'année 2020, jusqu'au 31 décembre 2020.

¹ La trésorerie inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les actifs financiers courants et les comptes de trésorerie

Une conférence téléphonique se tiendra le 5 mars 2021 à 14h00, heure de Paris – 8h00, heure de New York. Seront abordés durant cette conférence les résultats financiers du quatrième trimestre, les résultats de fin d'année, et une mise à jour des activités de la société.

Numéros de téléphone pour écouter la conférence en direct :

États-Unis et Canada uniquement : +1 877-407-3104

International : +1 201-493-6792

Une diffusion en différé sera disponible jusqu'au 19 mars 2021 en appelant le +1 877-660-6853 (pour les États-Unis et le Canada) ; +1 201-612-7415 (pour l'international).

Identifiant de la conférence : 13716471

« 2020 a été une année difficile mais fructueuse pour Cellectis » déclare le docteur André Choulika, directeur général de Cellectis. « Nos essais cliniques ont continué de progresser et nous avons dévoilé nos premiers résultats à l'*American Society of Hematology* (ASH) concernant notre essai clinique BALLI-01. L'essai clinique AMELI-01 qui traite la leucémie aiguë myéloblastique en rechute ou réfractaire (LAM) et l'essai BALLI-01 qui traite la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B en rechute ou réfractaire, recrutent des patients au niveau de Dose 2 avec un régime de lymphodéplétion (fludarabine, cyclophosphamide et alemtuzumab). Notre essai clinique MELANI-01 qui traite les patients atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire (MM) a redémarré ainsi que le recrutement de patients. Des données intermédiaires sélectionnées et actualisées seront partagées courant 2021.

Avec l'achèvement de nos installations de fabrication à Raleigh, en Caroline du Nord et à Paris, et l'expansion continue de nos essais cliniques et de notre pipeline de produits candidats, nous avons gagné en expertise au sein de nos équipes de direction générale, clinique et de fabrication mondiale, en recrutant des experts renommés de l'industrie biopharmaceutique. Nous sommes bien positionnés pour 2021 et au-delà, et nous allons commencer cette année avec la même détermination qui nous anime depuis toujours : servir les patients dont les besoins médicaux ne sont pas satisfaits.

Alors que nos installations de fabrication devraient se terminer et être pleinement fonctionnelles cette année, nous sommes en voie d'atteindre l'autonomie en termes de fabrication, des tampons aux matières premières, en passant par la production de produits UCART pour l'approvisionnement clinique et commercial, une étape essentielle pour devenir une société biopharmaceutique indépendante. Nous sommes ravis que nos installations de fabrication donnent à Cellectis le potentiel nécessaire pour soutenir nos essais cliniques en cours et futurs, ce qui permettra une exécution clinique exceptionnelle dans les années à venir.»

Quatrième trimestre 2020 et faits marquants

Programmes de développement pour nos produits candidats CAR-T allogéniques

Cellectis a annoncé le 4 novembre 2020 la publication de deux abstracts pour la conférence annuelle de l'ASH (*American Society of Hematology*) 2020 : une présentation orale des données initiales de son essai clinique BALLI-01 et un poster dans la catégorie '*Trials in Progress*' pour son étude clinique AMELI-01.

Présentation orale à l'ASH 2020 : résultats préliminaires issus de l'essai clinique BALLI-01 évaluant le produit candidat UCART22 pour les patients atteints de LLA cellules B en rechute ou réfractaire.

Des résultats préliminaires issus de l'essai clinique de Phase I à escalade de dose BALLI-01, évaluant le produit candidat UCART22 pour les patients atteints de leucémie lymphoblastique aiguë (LLA) à cellules B en rechute ou réfractaire, ont été présentés lors de la conférence annuelle de l'*American Society of Hematology* (ASH). Il s'agit de la première publication de données cliniques issues de l'essai clinique BALLI-01 de Collectis.

En date du 2 novembre 2020, sept patients avaient été recrutés et cinq patients ont reçu des cellules UCART22 après préconditionnement à la fludarabine/cyclophosphamide. Un patient n'a pas satisfait aux critères d'inclusion et un autre a été exclu de l'étude avant l'administration des cellules UCART22 en raison d'un événement indésirable lié au régime de lymphodéplétion.

Aucun patient n'a subi de toxicité limitant la dose, de syndrome de neurotoxicité, de maladie du greffon contre l'hôte ou d'effets indésirables d'intérêt particulier (AESI). Pas d'effets secondaires ou d'effets secondaires sévères de grade ≥ 3 du fait du produit candidat UCART22. Deux patients ont présenté un syndrome de relargage de cytokines de grade 1 (CRS) et un patient de grade 2. Trois patients ont présenté quatre effets secondaires sévères (SAE) liés au traitement, sans rapport avec le traitement par UCART22. Aucun patient n'a interrompu son traitement en raison d'un événement indésirable apparu en cours de traitement lié à l'UCART22. Deux patients au palier de dose 1 ont atteint une réponse objective avec une rémission complète avec une récupération hématologique incomplète (CRi) au jour 28, dont un a obtenu une rémission complète (RC) au jour 42 et a reçu une greffe de moelle osseuse allogénique après un traitement ultérieur à l'inotuzumab. Un patient au niveau de dose 2, atteint d'une maladie réfractaire, a obtenu une réduction notable des blastes de la moelle osseuse (60% au dépistage, 16% au jour 1, 65% au jour 14, jusqu'à 13% au jour 28) après le traitement par UCART22, mais la maladie a ensuite progressé. Une reconstitution des lymphocytes de l'hôte a été observée chez tous les patients au cours de la période d'observation (DLT) (entre le 9^{ème} et le 28^{ème} jour). L'analyse corrélative de l'expansion et de la persistance des cellules UCART est en cours. UCART22 a montré des signes préliminaires d'activité à de faibles doses avec le régime de lymphodéplétion fludarabine/cyclophosphamide (FC), sans effets toxiques inattendus ou significatifs liés au traitement. Le rétablissement immunitaire de l'hôte a été observé à un stade précoce, ce qui a favorisé l'ajout d'alemtuzumab au régime de lymphodéplétion FC, qui devrait entraîner une déplétion cellulaire plus profonde et plus durable.

Présentation orale à l'ASH 2020 : AMELI-01 évaluant le produit candidat UCART123 dans la LAM en rechute ou réfractaire

AMELI-01 est un essai clinique multicentrique de Phase I qui évalue la sécurité, la tolérabilité et l'activité anti-leucémique préliminaire des cellules du produit candidat UCART123 chez les patients atteints de leucémie aiguë myéloblastique en rechute ou réfractaire (LAM).

Parmi les objectifs supplémentaires figurent la détermination de la dose maximale tolérée ou d'une dose inférieure appropriée pour l'expansion ; la caractérisation de l'expansion, du trafic et de la persistance des cellules UCART123 ; l'évaluation de l'expression des cytokines, des chimiokines et des protéines C-réactives après l'administration de cellules UCART123 ; et l'évaluation de la déplétion, de la reconstitution et de la réponse des cellules immunitaires.

Levée de l'avis de suspension pour l'essai clinique MELANI-01 pour les patients atteints d'un myélome multiple (MM)

MELANI-01 est un essai clinique multicentrique de Phase I qui évalue la sécurité, l'expansion et la persistance du produit candidat UCARTCS1 chez les patients atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire (MM).

Cellectis a travaillé en étroite collaboration avec la FDA pour répondre aux demandes de l'agence et continue de travailler avec les centres cliniques et les médecins investigateurs afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour reprendre l'essai et le recrutement de patients.

Programmes en partenariat

UCART19, ALLO-501 et ALLO-501A (ciblant CD19) sont développés conjointement dans le cadre d'un accord de collaboration entre Servier et Allogene basé sur une licence exclusive accordée par Cellectis à Servier. UCART19, ALLO-501 et ALLO-501A utilisent les technologies de Cellectis. Servier accorde à Allogene les droits exclusifs de UCART19, ALLO-501 et ALLO-501A aux États-Unis, tandis que Servier conserve les droits exclusifs pour tous les autres pays.

BCMA et CD70 sont des cibles CAR sous licence exclusive de Cellectis. ALLO-715 (ciblant BCMA) et ALLO-316 (ciblant CD70) utilisent la technologie d'édition du génome TALEN®, dont Cellectis est le pionnier et le propriétaire. Allogene possède une licence exclusive de la technologie de Cellectis pour les produits allogéniques ciblant BCMA et CD70. Allogene détient les droits mondiaux de développement et de commercialisation de ces produits candidats à l'expérimentation.

Produit candidat ALLO-715 pour les patients atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire (MM)

En décembre 2020, Allogene Therapeutics a dévoilé les premiers résultats positifs de son étude clinique UNIVERSAL de phase 1 évaluant ALLO-715 pour les patients atteints d'un myélome multiple en rechute ou réfractaire (MM). Les données ont été présentées lors d'une présentation orale à la conférence annuelle de l'*American Society of Hematology* (ASH). Cette étude utilise ALLO-647, l'anticorps monoclonal anti-CD52 d'Allogene (mAb), dans le cadre de son régime de lymphodéplétion différenciée.

Au 30 octobre 2020, 35 patients ont été recrutés, dont 31 pour évaluer la sécurité et 26 pour l'efficacité. Le produit candidat ALLO-715 en combinaison avec les schémas de lymphodéplétion, chacun incluant ALLO-647, ont été bien tolérés sans qu'aucune maladie du greffon contre l'hôte (GvHD) ou syndrome de neurotoxicité associé aux cellules effectrices immunitaires (ICANS) n'ait été observé. Le syndrome de relargage de cytokines de grade 1 et 2 (CRS), a été signalé chez 14 patients (45 %) et a été géré avec les thérapies standards. Les cas d'infection de grade 3 ou plus signalés chez 5 patients (16 %) étaient similaires à ceux déjà signalés dans d'autres essais cliniques dans le myélome multiple avancé. Des effets secondaires de grade 3 ou plus, signalés comme des effets secondaires sévères, sont apparus chez 19 % des patients. Un seul effet se de grade 5 lié au myélome progressif et au régime de conditionnement au cyclophosphamide et à ALLO-647 a été signalé. Au niveau de dose 3, ALLO-715 (320 millions de cellules) dans le régime de lymphodéplétion, 6 patients sur 10 (60 %) ont obtenu un taux de réponse global (ORR) et 4 patients sur 10 (40 %) ont obtenu une très bonne réponse partielle (VGPR) ou mieux (VGPR+). Une évaluation de la maladie résiduelle minimale (MRD) a été réalisée chez cinq des six patients ayant obtenu une VGPR+ dans toutes les cohortes et tous les schémas de lymphodéplétion, et tous ont obtenu une MRD négative. Avec un suivi médian de l'efficacité de 3,2 mois, 6 des 9 (67 %) patients ayant

répondu au traitement au niveau de dose 3 (320 millions de cellules) ou au niveau de dose 4 (480 millions de cellules) d'ALLO-715 sont toujours en réponse depuis octobre 2020.

En décembre 2020, Allogene a annoncé que la FDA avait approuvé la demande d'IND pour le produit candidat ALLO-715 en combinaison avec le nirogacestat, un inhibiteur de la gamma-sécrétase expérimental de SpringWorks Therapeutics, pour les patients atteints de myélome multiple en rechute ou réfractaire (MM).

ALLO-501 et ALLO-501A pour les patients atteints de lymphomes non hodgkiniens en rechute ou réfractaire

En février 2020, Allogene a annoncé que la FDA avait approuvé la demande d'IND pour l'essai clinique de Phase 1 ALPHA2 évaluant le produit candidat ALLO-501A, dans le lymphome non hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire. ALLO-501A a été créé pour éliminer les domaines de reconnaissance du rituximab dans l'essai ALLO-501, ce qui permet de l'utiliser dans une population de patients plus large, y compris les patients atteints de LNH ayant été récemment exposés au rituximab.

En mai 2020, Allogene, en collaboration avec Servier, a présenté les résultats de ALPHA, un essai clinique de Phase 1, évaluant le produit candidat ALLO-501 dans le lymphome non hodgkinien (LNH) en rechute ou réfractaire, lors de la conférence annuelle de *l'American Society of Clinical Oncology* (ASCO). Cet essai clinique utilise ALLO-647, l'anticorps monoclonal anti-CD52 d'Allogene (mAb), dans le cadre de son régime de lymphodéplétion différenciée.

Jusqu'en mai 2020, la sécurité était évaluée chez 22 patients et l'efficacité chez 19 patients avec une évaluation de la tumeur d'au moins un mois. Le produit candidat ALLO-501 en combinaison avec le régime de lymphodéplétion de fludarabine, cyclophosphamide et ALLO-647 a été bien toléré, sans aucune toxicité limitant la dose, maladie du greffon contre l'hôte (GvHD) ou syndrome de neurotoxicité associé aux cellules effectrices immunitaires (ICANS). Le syndrome de relargage de cytokines (CRS), est apparu chez sept (32 %) des patients, était d'une gravité légère à modérée, gérable avec les recommandations standard et tous les effets secondaires ont été résolus dans un délai maximum de sept jours. Quatre patients (18 %) ont subi des effets secondaires sévères (SAE) : un patient présentait une pyrexie de grade 2 et une réactivation du cytomégalovirus (CMV) de grade 2, qui se sont résolues respectivement en deux jours et six jours ; un patient présentait une infection à rotavirus de grade 3 et une hypokaliémie de grade 3, qui se sont résolues respectivement en 15 jours et deux jours ; un patient présentait une neutropénie fébrile de grade 3 et une hypotension de grade 3, qui se sont toutes deux résolues en deux jours ; et un patient présentait une hémorragie gastro-intestinale supérieure de grade 3, qui s'est résolue en un jour, et une réactivation du CMV de grade 3, qui s'est résolue en 25 jours. À tous les niveaux de dose, sept réponses complètes (RC) et cinq réponses partielles (RP) ont été observées pour un taux de réponse global (ORR) de 63 % et un taux de rémission complète de 37 %. Avec un suivi médian de 3,8 mois, neuf des douze (75 %) patients ayant répondu au traitement sont toujours en bonne santé depuis mai 2020. Une dose plus élevée d'ALLO-647 a été associée à des taux de RC plus élevés, une lymphodéplétion plus profonde et un retard dans la récupération des cellules T de l'hôte. Dans le cadre de l'analyse globale de l'efficacité, des taux de réponse plus élevés ont été observés chez les patients n'ayant jamais reçu de CAR-T, avec un ORR de 75 % et un taux de RC de 44 %. Allogene a indiqué qu'elle poursuivait l'essai clinique ALPHA afin d'explorer et d'optimiser le schéma et le traitement de la lymphodéplétion.

Produit candidat UCART19 pour des patients pédiatriques et des patients adultes atteint de LLA à cellules B en rechute ou réfractaire

En décembre 2020, Servier a publié dans le journal *Lancet*, les résultats tirés des Études Cliniques sur UCART19. Entre juin 2016 et octobre 2018, 7 enfants et 14 adultes ont été recrutés dans les deux études et ont reçu UCART19. Le syndrome de relargage des cytokines (CRS) était l'effet secondaire le plus communément observé chez 19 patients (91%) ; dont 3 (14%) qui ont fait l'objet d'un CRS de grade 3 ou 4. Les autres effets secondaires étaient des neuro-toxicités de grade 1 ou 2 chez huit patients (38%), de maladie du greffon contre l'hôte de grade 1 chez 2 patients (10%), et de cytopénie de grade 4 chez six patients (32%). Deux décès liés au traitement sont intervenus, l'un causé par une septicémie neutropénique chez un patient avec un CRS et une venant d'une hémorragie pulmonaire chez un patient avec une cytopénie persistante. . 14 (67%) des 21 patients ont eu une réponse complète (CR) or une réponse complète avec un rétablissement hématologique incomplet (Cri) 28 jours après infusion.

Les patients ne recevant pas d'alemtuzumab (n=4) n'ont pas montré d'expansion d'UCART19 ou d'activité anti-leucémique. La durée de réponse médiane était de 4,1 mois avec 10 (71%) des 14 patients répondants faisant ensuite l'objet à une transplantation de cellules souches allogéniques. Le taux de survie sans progression à 6 mois était de 27%, et le taux de survie globale était de 55%. Selon cet article, les deux études montrent, pour la première fois, la faisabilité de l'utilisation de CAR-T allogéniques génétiquement modifiés pour traiter des patients atteints de leucémie agressive. UCART19 a manifesté une expansion in-vivo et une activité anti-leucémique avec un profil de sécurité gérable chez des patients pédiatriques et adultes atteints de leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B réfractaire ou en rechute lourdement prétraités.

L'essai PALL et l'essai CALM sont maintenant terminés et aucun patient supplémentaire n'est prévu au recrutement. Tous les patients poursuivront l'étude de suivi à long terme comme prévu. Servier et Allogene sont en train de revoir la stratégie de développement de UCART19 dans la LLA.

ALLO-316 dans le carcinome rénal à cellules claires avancé ou métastatique

En décembre 2020, Allogene a annoncé que la FDA avait approuvé la demande d'IND pour l'essai clinique de phase 1 évaluant le produit candidat ALLO-316 dans le carcinome rénal à cellules claires avancé ou métastatique.

Nouveaux partenariats

Cytovia Therapeutics

En février 2021, Cellectis a annoncé la signature d'un partenariat de recherche et de développement avec Cytovia Therapeutics pour développer des cellules NK et CAR-NK dérivées d'iPSC génétiquement modifiées grâce à la technologie TALEN®.

Cellectis recevra également une participation à hauteur de 15 millions de dollars dans le capital de Cytovia ou un versement initial de 15 millions de dollars si certaines conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2021. De plus, les conditions financières de ce partenariat prévoient jusqu'à 760 millions de dollars de paiements correspondant à différentes étapes de développement clinique et commerciales. Cellectis percevra des redevances représentant un pourcentage à un chiffre des ventes nettes de tous les produits du partenariat commercialisés par Cytovia.

Collectis développera des TALEN® sur mesure, que Cytovia utilisera pour modifier les cellules iPSC. Cytovia sera responsable de la différenciation et de l'expansion de la banque de cellules iPSC génétiquement modifiées en cellules NK, et prendra en charge l'évaluation préclinique, le développement clinique et la commercialisation des candidats thérapeutiques mutuellement sélectionnés. Collectis accorde à Cytovia une licence mondiale pour sa technologie d'édition du génome TALEN®, permettant à Cytovia de modifier les cellules NK en ciblant plusieurs gènes à des fins thérapeutiques dans divers types de cancer.

Iovance Biotherapeutics

Le 30 décembre 2019, Collectis et Iovance ont conclu un partenariat de recherche de licence octroyant à Iovance une licence exclusive pour certaines applications de la technologie TALEN® de Collectis afin de développer des lymphocytes infiltrant la tumeur (TIL) qui ont été génétiquement modifiés pour créer des thérapies contre le cancer plus puissantes.

Cette licence permet à Iovance Biotherapeutics l'usage exclusif de la technologie TALEN® ciblant plusieurs gènes pour modifier les TIL à des fins thérapeutiques dans divers types de cancer. Les conditions financières de cette licence prévoient des paiements d'Iovance Biotherapeutics à Collectis aux étapes de développement, réglementaires et de vente, ainsi que des redevances sur les ventes nettes des produits TIL modifiés à l'aide de la technologie TALEN®.

Corporate 2020

Nominations :

Conseil d'administration :

En novembre 2020, Jean-Pierre Garnier, Ph.D., a été nommé président du conseil d'administration pour travailler main dans la main avec André Choulika, directeur général de Collectis. Le docteur Garnier est actuellement président du conseil d'administration de Carmat, administrateur de Radius Therapeutics et administrateur principal de Carrier Global Corp.

Le Dr Garnier était président d'Idorsia, une société de biotechnologie basée en Suisse et cotée à la bourse suisse (SIX), qui a fait l'objet d'un apport-scission d'Actelion LTD avec un investissement d'un milliard de dollars de Johnson & Johnson (J&J). Avant de rejoindre Idorsia, le Dr Garnier était président d'Actelion Ltd, une société suisse de produits pharmaceutiques et de biotechnologie. En 2017, Actelion LTD a été vendue pour 30 milliards de dollars à J&J. Le Dr Garnier est titulaire d'une maîtrise en sciences pharmaceutiques et d'un doctorat en pharmacologie de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg. Il a ensuite obtenu un MBA à l'université de Stanford en Californie, en tant que boursier Fulbright.

Ressources humaines :

Kyung Nam-Wortman a rejoint Collectis en novembre 2020 en tant que directrice des ressources humaines. Kyung Nam-Wortman est basée sur le site de Collectis à New York et rejoint le comité exécutif de l'entreprise. Dans ses nouvelles fonctions chez Collectis, Kyung Nam-Wortman travaillera en étroite collaboration avec le Dr André Choulika et l'équipe de direction pour s'assurer que la Société suit sa feuille de route grâce au recrutement et à la rétention des meilleurs talents. Elle s'emploiera également à développer et valoriser la culture dynamique et inclusive de Collectis, tout en optimisant le département ressources humaines.

Kyung Nam-Wortman rejoint Collectis après avoir travaillé chez Achillion (récemment acquis par Alexion en janvier 2020) où elle occupait les fonctions de Vice-présidente sénior, Responsable des ressources humaines, Responsable des technologies de l'information, des installations et de la communication interne. Chez Achillion, elle était chargée de diriger les composantes stratégiques et opérationnelles des fonctions susmentionnées. En plus de son expérience en biotechnologie et biopharma, Kyung Nam-Wortman dispose de 14 années d'expérience dans le secteur du conseil en gestion du changement stratégique et organisationnel chez Delta Consulting Group et chez IBM.

Développement clinique :

En avril 2020, Carrie Brownstein, M.D., a été nommée Directrice Médicale. Le Dr Brownstein supervise la recherche et le développement cliniques pour les programmes de Collectis en phase clinique. Le Dr Brownstein est basée sur le site de Collectis à New York et a rejoint le comité exécutif de l'entreprise.

Mark Frattini, MD, Ph.D., a rejoint Collectis en tant que vice-président sénior des sciences cliniques après avoir quitté Celgene/BMS en août 2020. Dans ses nouvelles fonctions, le Dr Frattini est responsable de la direction clinique de Collectis, y compris la stratégie de développement des produits candidats UCART de la Société. Le Dr Frattini est un membre clé de l'équipe clinique, sous la direction de Carrie Brownstein, directrice médicale, et dirige une équipe de médecins et de cliniciens.

Opérations techniques / fabrication :

Steve Doares, Ph.D., a quitté Biogen pour rejoindre Collectis en juillet 2020 en tant que vice-président sénior, US Manufacturing et directeur du site de Raleigh, en Caroline du Nord. Le Dr Doares est responsable du déploiement du site de Collectis, à la pointe de la technologie et dédié à la fabrication de cellules ingénierées. Cette usine permettra l'approvisionnement clinique et commercial des produits candidats d'immuno-oncologie UCART de la Société.

En mai 2020, Leopold Berteau, Ph.D., a été nommé vice-président sénior des opérations techniques – Europe. Sa mission est de garantir l'atteinte des objectifs du département des Opérations Techniques, qui incluent le développement de procédés, le développement analytique, l'approvisionnement externe et le site de production de Paris qui soutient le développement et la production des produits candidats propriétaires de Collectis.

Les Drs Berteau et Doares dirigent conjointement les opérations techniques de Collectis et succèdent à Bill Monteith, qui a quitté la société le 6 août 2020 pour poursuivre d'autres opportunités. Tous deux ont rejoint le comité exécutif de la Société.

Production selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)

La construction de l'unité de production de Collectis à Paris est maintenant terminée. Cette unité de fabrication de 1300 m² a été conçue pour assurer l'approvisionnement des matières premières essentielles à la fabrication des produits destinés aux études cliniques et à la commercialisation des produits. La production BPF a démarré sur le site de Paris ce quatrième trimestre.

La construction de l'usine de production de Collectis à Raleigh en Caroline du Nord reste dans les délais pour le démarrage de la production des produits candidats UCART en 2021. Cette usine de production commerciale de 7600 m² est conçue pour la production clinique et commerciale des produits UCART allogéniques de la Société en vue d'une approbation réglementaire.

Propriété intellectuelle

En mars 2020, Collectis a annoncé que le *US Patent and Trademark Office* (USPTO) lui avait accordé un nouveau brevet couvrant les méthodes de préparation des cellules T allogéniques utilisant le système CRISPR-Cas9 en vue d'applications en immunothérapie. Ce brevet US10.584.352 revendique "une méthode de préparation et d'administration de cellules T en vue d'applications en immunothérapie comprenant les étapes suivantes (a) fournir des cellules T humaines primaires provenant d'un donneur, (b) modifier génétiquement les cellules T humaines primaires pour éliminer l'expression du récepteur des cellules T (TCR), comprenant l'expression dans les cellules (i) d'une endonucléase Cas9 fusionnée à un signal de localisation nucléaire (NLS), et (ii) un ARN guide qui dirige ladite endonucléase vers au moins un locus ciblé codant pour la TCR dans le génome des cellules T, (c) l'expansion des cellules T génétiquement modifiées, et (d) l'administration d'au moins 10 000 des cellules T génétiquement modifiées étendues à un patient. "

En janvier 2020, Collectis a également obtenu le brevet européen EP3116902, qui revendique "une méthode de préparation d'un lymphocyte T modifié comprenant les étapes consistant à (a), inhiber l'expression de la bêta 2-microglobuline (2M) et/ou du transactivateur du complexe majeur d'histocompatibilité de classe II (CIITA) dans un lymphocyte T qui a été fourni ; et (b) l'inactivation d'au moins un gène codant pour un composant du récepteur des cellules T (TCR) dans ladite cellule T ; et (c) l'introduction dans ladite cellule T d'une molécule d'acide nucléique exogène comprenant une séquence de nucléotides codant pour un récepteur d'antigène chimérique (CAR) dirigé contre au moins un antigène exprimé à la surface d'une cellule maligne ou infectée. "

Publications scientifiques

En janvier 2020, Collectis a annoncé la publication d'une étude intitulée "*Off-the-shelf allogeneic CAR T cells : development and challenges*" dans la revue *Nature Reviews Drug Discovery* réalisée par les professeurs Stéphane Depil, Stephan Grupp, Ghulam Mufti et les docteurs Philippe Duchateau et Laurent Poirot. Cette étude examine les possibilités et les défis que présentent les traitements universels par cellules CAR-T allogéniques, comme la possibilité de prélever des cellules T d'un donneur sain au lieu d'utiliser des cellules provenant du patient et le défi que pourrait poser la réaction du greffon contre l'hôte (GvHD) pendant le traitement.

En juin 2020, Collectis a publié un article dans le journal *Frontiers in Bioengineering and Biotechnology*. qui décrit un procédé novateur et facile à mettre en œuvre pour rationaliser la fabrication de thérapies fondées sur des cellules CAR-T "prêtes à l'emploi".

La méthodologie décrite dans cet article définit une nouvelle stratégie de purification non mécanique pour générer des cellules TCR $\alpha\beta$ négatives (c'est-à-dire allogéniques) pour les thérapies cellulaires CAR-T. Grâce à l'expression précoce et transitoire d'un CAR anti-CD3 dans des cellules T ingénierées de donneurs, Collectis est parvenu à programmer ces cellules afin qu'elles s'auto-éliminent au sein de la population de cellules TCR+ restantes, obtenant ainsi une population TCR $\alpha\beta$ ⁽⁻⁾ ultra-pure (jusqu'à 99,9%) à l'issue de la production de CAR-T.

Résultats financiers

Les états financiers consolidés résumés de Collectis, qui consolident les résultats de Calyxt, Inc. dont Collectis est actionnaire à 64,7% au 31 décembre 2020, ont été préparés conformément aux normes International Financial Reporting Standards ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« GAAP »).

Le détail de ces données financières consolidées entre le segment Thérapeutique – Collectis - et le segment Plantes – Calyxt - figure dans les annexes de ce communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice 2020.

Résultats financiers du quatrième trimestre et de l'exercice 2020

Situation de la trésorerie : Au 31 décembre 2020, Collectis, incluant Calyxt, disposait de 274 M\$ en trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et de trésorerie bloquée consolidés, dont 244 M\$ sont attribuables à Collectis hors Calyxt. Cela se compare à 364 M\$ de trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers courants et trésorerie bloquée consolidés au 31 décembre 2019, dont 304 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette diminution nette de 90 M\$ reflète principalement (i) un encaissement de 28 M\$ au premier trimestre 2020 de la part de Servier dans le cadre de la modification de l'accord de licence, de développement et de commercialisation en mars 2020 et (ii) 21 millions de dollars de capital emprunté² auprès d'un syndicat bancaire formé par un groupe de banques sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat ("PGE"), (iii) 8 M\$ de produit net reçu par Calyxt dans le cadre d'une nouvelle offre d'ADS en octobre 2020, en déduisant 1,250,000 d'actions Calyxt achetées par Collectis pour une valeur de 5 M\$ et 1.0 M\$ de placements, frais d'agence et autres dépenses associées et (iv) un impact FOREX favorable de 9 M\$, qui a été compensé par (ii) 112 M\$ de flux nets de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation, d'investissement et de location-financement de Collectis, (iii) 44 M\$ de flux nets de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation et acquisitions d'immobilisation corporelles de Calyxt. Nous estimons que notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos actifs financiers courants et comptes de trésorerie bloquée consolidés au 31 décembre 2020 seront suffisants pour financer chacune des activités de Collectis et de Calyxt jusqu'à tard dans l'année 2022.

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation : Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 16 M\$ pour le quatrième trimestre 2020, contre 6 M\$ pour le quatrième trimestre 2019. Le chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés se sont élevés à 83 M\$ pour l'exercice 2020, contre 23 M\$ pour l'exercice 2019. 72% du chiffre d'affaires et les autres produits d'exploitation consolidés étaient attribuables à Collectis pour l'exercice 2020. Cette augmentation entre l'exercice 2020 et 2019 est principalement attribuable à un paiement initial de 28 M\$ de Servier reçu en mars 2020 et à la reconnaissance de 19 M\$ d'autres paiements initiaux et d'étapes déjà reçus sur les cinq cibles reprises sur la base de l'accord de licence, de développement et de commercialisation signé avec Servier signé en mars 2020. L'augmentation restante s'explique principalement par la hausse des ventes de tourteau de soja à haute teneur en acide oléique chez Calyxt.

Coût des revenus : Les coûts des revenus consolidés se sont élevés à 19 M\$ pour le quatrième trimestre 2020, contre 6 M\$ pour le quatrième trimestre 2019. Les coûts des revenus consolidés se sont élevés à 36 M\$ pour l'exercice 2020, contre 11 M\$ pour l'exercice 2019. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des ventes de tourteau de soja au cours de la période par Calyxt.

Frais de recherche et développement : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 23 M\$ pour le quatrième trimestre 2020 contre 30 M\$ pour le quatrième trimestre 2019. Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 87 M\$ pour l'exercice 2020 contre 92 M\$ pour l'exercice 2019. 89% des frais de recherche et développement consolidés sont attribuables à Collectis pour l'exercice 2020. La diminution de 5 M\$ entre les exercices 2020 et 2019 est principalement attribuable à une diminution des charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions et des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, respectivement de 1

M\$ et 4 M\$, la diminution des achats, charges externes et autres charges de 8M\$, partiellement compensées par la hausse des charges de personnel de 9 M\$.

Frais administratifs et commerciaux : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 12 M\$ pour le quatrième trimestre 2020, contre 9 M\$ pour le quatrième trimestre 2019. Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 44 M\$ pour l'exercice 2020, contre 43 M\$ pour l'exercice 2019. 51% des frais administratifs et commerciaux consolidés sont attribuables à Collectis pour l'exercice 2020. L'augmentation de 1 M\$ est attribuable à l'augmentation des charges de personnel pour 3M\$ et l'augmentation des achats, charges externes et autres charges de 4M\$, partiellement compensée par la diminution des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie pour 6 M\$.

Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Collectis : La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 41 M\$ (soit 0,95 \$ par action) pour le quatrième trimestre 2020, dont 34 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 37 M\$ (soit 0,88 \$ par action) pour le quatrième trimestre 2019, dont 29 M\$ étaient attribuables à Collectis. La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 81 M\$ (soit 1,91 \$ par action) pour l'exercice 2020, dont une perte de 54 M\$ attribuable à Collectis, comparativement à une perte de 102 M\$ (soit 2,41 \$ par action) pour l'exercice 2019, dont 75 M\$ étaient attribuables à Collectis. Cette diminution de 18 M\$ de la perte nette entre les exercices 2020 et 2019 est principalement attribuable à une augmentation importante des revenus de 59 M\$, qui a été partiellement compensée par une augmentation des charges d'exploitation de 21 M\$ et une diminution des gains financiers nets de 20 M\$.

Bénéfice net (perte nette) ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis : La perte nette ajustée consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 38 M\$ (soit 0,88 \$ par action) pour le quatrième trimestre 2020, dont 31 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 31 M\$ (soit 0,73 \$ par action) pour le quatrième trimestre 2019, dont 25 M\$ étaient attribuables à Collectis. La perte nette ajustée consolidée attribuable aux actionnaires de Collectis est de 67 M\$ (ou 1,57 \$ par action) pour l'exercice 2020, dont 44 M\$ sont attribuables à Collectis, comparativement à une perte de 79 M\$ (ou 1,86 \$ par action) pour l'exercice 2019, dont 60 M\$ étaient attribuables à Collectis. Veuillez consulter la « Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS » pour le rapprochement du résultat net IFRS attribuable aux actionnaires de Collectis et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis.

Nous prévoyons de consacrer nos dépenses sur Collectis pour l'année 2021 dans les domaines suivants :

- Support du développement de notre portefeuille de produits candidats, comprenant les dépenses de fabrication et d'essais cliniques de UCART123, UCART22 et UCARTCS1, ainsi que de nouveaux produits candidats ;
- Exploiter nos capacités de fabrication de pointe à Paris, France, et Raleigh, Caroline du Nord ;
- Renforcement de nos départements de fabrication et clinique, notamment en recrutant du personnel de talent.

CELLECTIS S.A. – BILAN CONSOLIDÉ
(en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-19	31-déc.-20
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	1 108	1 584
Immobilisations corporelles	23 712	71 673
Droit d'utilisation	45 612	73 845
Actifs financiers	5 517	7 007
Total actifs non courants	75 949	154 109
Actifs courants		
Stocks	2 897	1 606
Clients et comptes rattachés	2 959	5 171
Subventions à recevoir	9 140	10 703
Autres actifs courants	15 617	29 643
Actifs financiers courants, trésorerie et équivalents de trésorerie	360 907	268 239
Total actifs courants	391 520	315 362
TOTAL DE L'ACTIF	467 469	469 471
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	2 767	2 785
Primes d'émission	843 478	863 912
Ecart de conversion	(22 641)	(4 089)
Réserves	(406 390)	(505 961)
Résultat net, part du groupe	(102 091)	(81 074)
Capitaux propres, part du Groupe	315 123	275 573
Intérêts minoritaires	40 347	33 273
Total capitaux propres	355 470	308 846
Passifs non courants		
Dettes financières non-courantes	-	28 836
Dettes de loyer non courantes	46 540	75 764
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 855	4 010
Total passifs non courants	49 395	108 610
Passifs courants		
Dettes de loyer courantes	1 067	6 696
Fournisseurs et comptes rattachés	29 264	24 609
Revenus différés et passifs sur contrat	20 033	452
Provisions courantes	3 743	1 131
Autres passifs courants	8 497	19 127
Total passifs courants	62 604	52 015
TOTAL DU PASSIF	467 469	469 471

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – QUATRIÈMES TRIMESTRES
(Non audités)
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	<u>Pour les trois mois clos le 31 décembre</u>	
	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Revenus		
Chiffre d'affaires	4 423	13 649
Autres revenus	1 913	1 983
Total Revenus	6 336	15 632
Charges opérationnelles		
Coût des revenus	(5 652)	(18 644)
Frais de recherche et développement	(30 325)	(23 395)
Frais administratifs et commerciaux	(8 773)	(12 490)
Autres produits et charges opérationnelles	(81)	(267)
Total charges opérationnelles	(44 831)	(54 796)
Résultat opérationnel	(38 495)	(39 164)
Résultat financier	(2 663)	(7 567)
Résultat net de la période	(41 158)	(46 730)
Résultat part du groupe	(37 210)	(40 607)
Intérêts minoritaires	(3 948)	(6 123)
Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)	(0,88)	(0,95)
Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)	(0,88)	(0,95)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ – EXERCICES COMPLETS
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2019	2020
Revenus		
Chiffre d'affaires	15 190	73 949
Autres revenus	7 800	8 507
Total Revenus	22 990	82 456
Charges opérationnelles		
Coût des revenus	(11 392)	(36 275)
Frais de recherche et développement	(92 042)	(86 950)
Frais administratifs et commerciaux	(43 017)	(44 201)
Autres produits et charges opérationnelles	(91)	(467)
Total charges opérationnelles	(146 542)	(167 893)
Résultat opérationnel	(123 552)	(85 437)
Résultat financier	8 340	(12 046)
Résultat net de la période	(115 212)	(97 483)
Résultat part du groupe	(102 091)	(81 074)
Intérêts minoritaires	(13 121)	(16 409)
Résultat net, part du groupe de base par action (\$/action)	(2,41)	(1,91)
Résultat net, part du groupe dilué par action (\$/action)	(2,41)	(1,91)

CELLECTIS S.A.
DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – QUATRIEMES
TRIMESTRES
(Non audités)
(en milliers de dollars)

en milliers de dollars	Pour les trois mois clos le 31 décembre 2019			Pour les trois mois clos le 31 décembre 2020		
	en milliers de dollars			en milliers de dollars		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	3 732	691	4 423	13 424	225	13 649
Autres produits	-	1 913	1 913	-	1 983	1 983
Chiffre d'affaires externe et autres produits	3 732	2 604	6 336	13 424	2 208	15 632
Coût des redevances	(5 363)	(289)	(5 652)	(18 258)	(386)	(18 644)
Frais de recherche et développement	(3 533)	(26 792)	(30 325)	(2 508)	(20 887)	(23 395)
Frais administratifs et commerciaux	(6 830)	(1 943)	(8 773)	(5 449)	(7 041)	(12 490)
Autres produits et charges d'exploitation	8	(89)	(81)	(17)	(250)	(267)
Total charges d'exploitation	(15 718)	(29 113)	(44 831)	(26 232)	(28 564)	(54 796)
Résultat opérationnel avant impôt	(11 986)	(26 509)	(38 495)	(12 808)	(26 356)	(39 164)
Résultat financier	(148)	(2 515)	(2 663)	(270)	(7 297)	(7 567)
Résultat net	(12 134)	(29 024)	(41 158)	(13 078)	(33 652)	(46 730)
Intérêts minoritaires	3 948	-	3 948	6 123	-	6 123
Résultat net, part du Groupe	(8 186)	(29 024)	(37 210)	(6 955)	(33 652)	(40 607)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	659	3 297	3 956	247	1 785	2 032
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	1 495	739	2 234	580	529	1 109
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	2 154	4 036	6 190	827	2 314	3 141
Résultat net ajusté, part du Groupe	(6 032)	(24 988)	(31 020)	(6 128)	(31 338)	(37 466)
Amortissements et dépréciations	(604)	(1 341)	(1 945)	(653)	(2 593)	(3 246)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	(33)	6 043	6 010	887	7 477	8 364

CELLECTIS S.A.
DETAIL DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE – EXERCICES COMPLETS
(en milliers de dollars)

en milliers de dollars	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires externe	7 294	7 896	15 190	22 892	51 057	73 949
Autres produits	-	7 800	7 800	-	8 507	8 507
Chiffre d'affaires externe et autres produits	7 294	15 696	22 990	22 892	59 564	82 456
Coût des revenus	(9 275)	(2 117)	(11 392)	(34 324)	(1 951)	(36 275)
Frais de recherche et développement	(12 390)	(79 652)	(92 042)	(9 903)	(77 048)	(86 951)
Frais administratifs et commerciaux	(26 090)	(16 927)	(43 017)	(21 688)	(22 513)	(44 201)
Autres produits et charges d'exploitation	25	(116)	(91)	(103)	(363)	(466)
Total charges d'exploitation	(47 730)	(98 812)	(146 542)	(66 018)	(101 875)	(167 893)
Résultat opérationnel	(40 436)	(83 116)	(123 552)	(43 126)	(42 311)	(85 437)
Résultat financier	294	8 045	8 340	(776)	(11 270)	(12 046)
Résultat net	(40 142)	(75 071)	(115 212)	(43 902)	(53 581)	(97 483)
Intérêts minoritaires	13 121	-	13 121	16 409	-	16 409
Résultat net, part du Groupe	(27 021)	(75 071)	(102 091)	(27 493)	(53 581)	(81 074)
Charges de recherche et développement liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	1 619	10 010	11 629	801	6 790	7 591
Charges administratives et commerciales liées aux rémunérations fondées sur des actions, part du Groupe	6 673	4 940	11 613	3 536	3 238	6 774
Ajustement liée aux attributions d'actions, part du Groupe	8 292	14 950	23 242	4 337	10 028	14 365
Résultat net ajusté, part du Groupe	(18 729)	(60 121)	(78 849)	(23 156)	(43 553)	(66 709)
Amortissements et dépréciations	(1 233)	(5 642)	(6 875)	(1 869)	(7 950)	(9 819)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	2 998	14 668	17 666	1 786	48 813	50 599

Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS

Dans ce communiqué de presse, Collectis S.A. présente un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis qui n'est pas un agrégat défini par le référentiel IFRS. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis, élément le plus comparable calculé en accord avec le référentiel IFRS. Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier.

En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Collectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Collectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis au même titre que nos résultats financiers IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Collectis.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – QUATRIEMES TRIMESTRES
(Non audités)
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	<u>Pour les trois mois clos le 31 décembre</u>	
	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(37 210)	(40 607)
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	6 190	3 141
Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)	(31 020)	(37 466)
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)	(0,73)	(0,88)
Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités) (1)	42 452 336	42 589 496
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action) (1)	(0,73)	(0,88)
Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités) (1)	42 466 423	42 849 877

- (1) Lorsque nous présentons une perte nette ajustée, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base pour calculer la perte nette ajustée, part du Groupe, diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net ajusté, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, diluée pour calculer le bénéfice net ajusté, part du Groupe, dilué par action.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET IFRS ET NON IFRS – EXERCICES COMPLETS
(en milliers de dollars, à l'exception des données par action)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2019	2020
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(102 091)	(81 074)
Ajustement:		
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part du Groupe	23 242	14 365
Résultat net ajusté, part du Groupe (en milliers de dollars)	(78 849)	(66 709)
Résultat net ajusté, part du Groupe, de base par action (\$/action)	(1,86)	(1,57)
Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base (unités) (1)	42 442 136	42 503 447
Résultat net ajusté, part du Groupe, dilué par action (\$/action) (1)	(1,86)	(1,57)
Moyenne pondérée des actions ordinaires, dilué (unités) (1)	42 460 501	42 590 407

- (1) Lorsque nous présentons une perte nette ajustée, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, de base pour calculer la perte nette ajustée, part du Groupe, diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net ajusté, nous utilisons la Moyenne pondérée des actions ordinaires, diluée pour calculer le bénéfice net ajusté, part du Groupe, dilué par action.

À propos de Collectis

Collectis développe les toutes premières immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T ingénierées sur étagère et prêtes à l'emploi pour le traitement de patients atteints de cancer. En capitalisant sur ses 20 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d'édition du génome TALEN[®] et sur la technologie pionnière d'électroporation PulseAgile, Collectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour cibler et éliminer les cellules cancéreuses.

Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies curatives contre le cancer, Collectis a vocation à développer des produits candidats UCART dirigés vers les besoins médicaux non-satisfaits de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymphoblastique aiguë à cellules B et le myélome multiple.

Le siège social de Collectis est situé à Paris. Collectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Collectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global Market (code : CLLS). Pour en savoir plus, visitez notre site internet : www.collectis.com.

Suivez Collectis sur les réseaux sociaux : @collectis, LinkedIn et YouTube.
TALEN[®] est une marque déposée, propriété de Collectis.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Contacts média :

Pascalyné Wilson, Communications Manager, 07 76 99 14 33, media@collectis.com
Caroline Carmagnol et Najette Chaib, ALIZE RP, 06 64 18 99 59, collectis@alizerp.com

Contact relations investisseurs :

Simon Harnest, SVP, Chief Investment Officer, + 1646-385-9008, simon.harnest@collectis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives sur les objectifs de la Société, qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Les déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes, incluant la durée et la sévérité de la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales et réglementaires mises en place pour répondre à cette situation qui évolue, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences matérielles entre nos résultats, performances et accomplissements actuels et les résultats, performances et accomplissements futurs exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Collectis en anglais intitulé « Form 20-F » pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, dans le rapport financier (incluant le rapport de gestion du conseil d'administration) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les documents enregistrés postérieurement par Collectis auprès de la Securities Exchange Commission. Sauf si cela est requis par la réglementation applicable, nous déclinons toute obligation d'actualiser et de publier ces énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats pourraient différer matériellement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, même si de nouvelles informations étaient disponibles dans le futur.

#####